

## **COMPTE RENDU DE CONSEIL SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021**

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Lérigneux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Thierry Missonnier, Maire

**Date de la convocation** : le 21 octobre 2021

**Étaient Présents** ; DUVERT Séverine ; GAGNAIRE Stéphanie ; GOUTTE Thierry ; MISSONNIER Thierry ; POYET Jérôme ; REDURON Florence

**Absents excusés** : ROGES Bruno ; PERRICHON Frédéric ; PERRIN Sylvie ; ARNAL Manuel ; DEFOUR Manon  
**Secrétaire** : Séverine DUVERT

### **Délibération rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

La CLECT s'est réunie le 28 septembre 2021 pour retenir la méthode d'évaluation des charges et pour arrêter le montant de l'attribution de compensation des communes impactées par les transferts de charges suivants :

- Restitution aux communes des charges des « voies communales à caractère de places » suite à la délibération du conseil communautaire en date du 14 septembre 2021 qui a procédé à une modification de l'intérêt communautaire en matière de voirie.

- Transfert de nouvelles charges de voirie de la part de certaines communes (Lérigneux n'est pas concernée)

L'attribution de compensation de la commune passe de -17 200.04€ à -16 757.23€/an

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le rapport de la CLECT et le nouveau montant de l'attribution de compensation**

### **Saisine Comté Technique Intercommunal (CTI)**

- Les Lignes Directrices de gestion : prennent la forme d'un arrêté du Maire après la saisine de la CTI. Elles établissent les actions et priorités en matière de ressources humaines de la collectivité. Les actions prioritaires en termes de condition de travail, de formations, de rémunération ont été établies et seront proposé à la prochaine commission.

- Application des 1607 heures : il s'agit non seulement de rappeler l'application des 1607 heures qui se faisait déjà sur la commune mais également de préciser les cycles de travail. Le cycle de travail sur la commune est de 5 jours. Pour le service technique et le service administratif, les horaires fixes sont de 9h à 12h. En dehors de ces plages fixes, les horaires sont dits variables, ce qui permet aux agents de s'adapter à leur charge de travail avec une limite de 10h/jour et 48h/semaines. Pour le service petite enfance, les horaires et cycles sont liés au temps scolaire.

### **Délibération relative au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir une augmentation de la fréquentation de la cantine scolaire

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide du recrutement d'un agent contractuel.** Une évaluation des besoins sera faite en cours d'année scolaire ainsi qu'en fin d'année scolaire en fonction des futurs effectifs de l'école.

### **Demande de subvention au Département**

L'autorisation de travaux pour l'accessibilité et la sécurité des toilettes publiques a été accepté. Nous sommes toujours dans l'attente de l'autorisation du permis de construire dont le délai limite est en janvier.

Afin de prévoir les travaux sur 2022, il est nécessaire de déposer la demande de subvention avant le 31 décembre 2021.

D'autre part, afin d'optimiser l'utilisation des outils informatiques à l'école (luminosité pour le tableau numérique) et de prévoir une meilleure isolation, des devis ont été établis pour la pose d'un volet roulant sur la classe occupée par les élèves. Ce dossier pourra faire l'objet d'une subvention dans le cadre de l'enveloppe solidarité auprès du Département

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 5 voix pour et 1 abstention autorise le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès du Département**

## Questions diverses

- La commémoration du 11 novembre aura lieu le dimanche 14 novembre à 10h30 à Lérigneux
- L'enquête publique concernant le PLUi aura lieu du 3 janvier au 10 février 2022 inclus. Une permanence du commissaire enquêteur aura lieu à Lérigneux le jeudi 10 février de 9h à 12h en mairie.

Le 28 octobre 2021

Le Maire

Thierry MISSONNIER

